

Procès-verbal
du COMITÉ EXÉCUTIF de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 17 avril 2018

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Commission scolaire des Sommets tenue le 17 avril 2018 à 19 heures, à l'école secondaire de l'Escale à Asbestos.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
Mme Annic Gingras
M. Daniel Lavoie
M. Jean-Claude Gosselin
Mme Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H

Le président du comité, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE-2018-05 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du COMITÉ EXÉCUTIF de
la Commission scolaire des Sommets

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
20 FÉVRIER 2018**

CE-2018-06 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal du 20 février 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

CE-2018-07 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

D'accorder à la personne suivante, un congé sabbatique à traitement différé selon les modalités indiquées :

- Madame Maude Samson Desrochers, enseignante à l'école primaire Masson et à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption. Plan de 3 ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, avec prise du congé les 100 derniers jours de l'année scolaire 2020-2021, traitement à 83,34 % pour la durée du plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDES DE CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN

CE-2018-08 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'accorder un congé sans traitement à temps plein (100 %) pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Madame Sylvie Duquette, enseignante à l'école secondaire de l'Escale ;
- Monsieur Luc Bachand, enseignant à l'école secondaire de l'Escale ;
- Monsieur Stéphane Michel, enseignant au Centre de formation professionnelle de l'Asbesterie ;
- Madame Élisabeth Vachon, enseignante à l'école secondaire de la Ruche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDES DE DÉPART PROGRESSIF

CE-2018-09 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

D'accepter le programme de départ progressif aux personnes suivantes selon les modalités indiquées :

- Madame Luce Bérard, éducatrice en service de garde à l'école primaire Saint-Philippe, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, à raison d'environ 60 % du temps travaillé ;

Procès-verbal
du COMITÉ EXÉCUTIF de
la Commission scolaire des Sommets

- Madame Andrée Leveque, enseignante à l'école secondaire de la Ruche, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023, à raison de 70 % du temps travaillé ;
- Madame Nathalie Lamontagne, enseignante à l'école primaire Val-de-Grâce, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023, à raison de 60 % du temps travaillé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ENGAGEMENT DE PERSONNEL

CE-2018-10 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

De procéder à l'engagement du personnel :

Personnel de soutien

26 mars 2018

- Madame Jessica Côté, technicienne en organisation scolaire, à l'école secondaire de la Ruche, poste régulier à temps plein de 35 h par semaine (100 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ - MODIFICATION

CE-2018-11 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'accorder à la personne suivante les modifications à son congé sabbatique à traitement différé en reportant la période du congé selon les modalités suivantes :

- Monsieur Yves Jolin, enseignant à l'école secondaire du Tournesol ;

Le 16 septembre 2014, le plan suivant avait été accordé : Plan de 3 ans, soit du 1er juillet 2014 au 30 juin 2017, avec prise du congé du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017, traitement à 83,34 % pour la durée du plan ;

Le 20 octobre 2015, le changement suivant avait été accordé : l'enseignant travaillera à 100 % pour l'année scolaire 2016-2017 et la prise du congé sera reportée aux 100 derniers jours de l'année scolaire 2017-2018 ;

Le 17 avril 2018, nouvelle demande de changement : l'enseignant travaillera à 100 % pour l'année scolaire 2017-2018 et la prise du congé sera reportée aux 100 derniers jours de l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du COMITÉ EXÉCUTIF de
la Commission scolaire des Sommets

LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 7

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CE-2018-12

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale